

L'Écho de la Roche

N°27 - JANVIER 2022



Edito du maire

9 : c'est le nombre de naissances enregistrées pour notre village cette année. 68 en dix ans. La preuve de notre dynamisme ! Pour ces enfants et leurs parents, le village doit être moderne et pratique, et dans cet objectif, le programme 2022 que vous allez découvrir au fil de ce numéro 27 de l'Écho de la Roche est encore chargé.

Pour réaliser ce programme consistant, il faut d'abord une grande implication des élus et des agents municipaux. C'est pourquoi je voudrais profiter de ces quelques lignes pour remercier l'équipe municipale, unie, qui sait toujours prendre les décisions et agir.

Merci aux trois adjoints, toujours opérationnels et toujours présents en cas de coup dur. Ils étaient bien présents le 25 décembre à 23h30, puis le lendemain, au château d'eau et dans les rues du village pour essayer de détecter la « grosse fuite de Noël » et pour garantir l'approvisionnement en eau.

Merci à notre employé municipal qui a décalé ses congés pour nous aider à résorber cette fuite. Merci à notre secrétaire, toujours très efficace, qui accomplit un travail considérable. Merci aussi à Sylvie, notre ATSEM à l'école maternelle,

très impliquée et d'une aide inestimable. Merci à Jean-Marc VERNEREY qui entretient discrètement et efficacement notre site internet, Merci à nos pompiers volontaires dont l'utilité n'est pas à démontrer, et à nos dirigeants d'associations qui assurent la continuité malgré les circonstances. Merci aussi à tous ceux qui, spontanément, entretiennent autour de chez eux ou rendent des petits services à la commune.

Enfin, merci aux enseignants et enseignantes de notre groupe scolaire et à toute l'équipe du périscolaire qui s'engagent et se démènent pour nos enfants malgré des conditions de travail difficiles.

A l'addition de tous ces mercis, on voit bien qu'une commune vivante est un collectif qui fonctionne, une association d'associations !

En 2021 comme en 2020, nous avons vécu sous le joug de ce virus. Pourvu que cela cesse, ce sera notre premier vœu pour 2022.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une année 2022 qui vous préserve et vous apporte de nombreuses satisfactions.

Belle année à tous !

Votre maire.



www.fleurey.fr

1 place de la Mairie
70160 Fleurey-lès-Faverney

03 84 91 31 59

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

En période de pandémie :

Ouverture Secrétariat
Lundi : 13h30-18h

Permanence du Maire

Mercredi : 14h à 18h
Vendredi : 17h à 19h
sur rendez-vous uniquement

Etat civil

NAISSANCE

MARQUET Kyara,
le 15/06/2021

EL BOUZZATI Rodayna,
le 20/06/2021

BOITET Louane Carole,
le 20/07/2021

CAMUS Julio Louis Gaston,
le 26/10/2021

NORMAND Thibaud Axel
Sébastien,
le 29/10/2021

CAMUS Candice Anaïs
Carole,
le 08/12/2021

DEXET Gabriel Joël
Jean-René,
le 10/12/2021

PROVOST Myloan,
le 01/01/2022

MARIAGE

MOINE Jordan
& PERNEY Stecy,
le 14/08/2021

DÉCÈS

MOISSON Éliane Paulette,
épouse PISTOLET,
le 02/10/2021

Travaux 2022

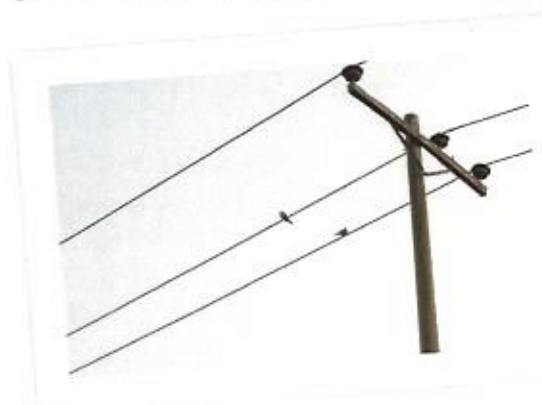


L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les difficultés de circulation dans le village vont durer quelques mois encore. L'enfouissement des lignes électriques permet aussi de préparer l'arrivée de la fibre optique, prévue au premier semestre 2023. Les poteaux électriques et les câbles qui surplombent le village disparaîtront à l'issue de la première phase de travaux. Nous en profiterons pour passer les gaines télécom et pour rénover l'éclairage public.

Cette première phase de travaux s'arrête au niveau de la place de la Chevanne.

Dans la foulée, et si notre dossier est retenu pour 2022 par le Syndicat d'électricité, nous démarrerons à l'automne la deuxième phase.



LA RÉNOVATION DE LA CONDUITE D'EAU PRINCIPALE

Comme évoqué dans le précédent numéro, la conduite principale a été rénovée jusqu'au milieu du village en 2005. L'autre moitié doit impérativement être remplacée.

Ces travaux pourraient avoir lieu en même temps que l'enfouissement des lignes électriques, c'est-à-dire à l'automne 2022.

Ce remplacement de conduite est un indispensable préalable à l'arrivée d'une nouvelle ressource en eau, en provenance du bassin de la Lanterne, qui s'ajoutera à la source actuelle.

Une fois la conduite rénovée, nous envisagerons la construction d'un nouveau château d'eau assorti de tous les dispositifs de traitement modernes.



POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTENOTTE

Des aménagements paysagers doivent désormais être réalisés dans cette rue : plantations, barrières, finitions, marquages, réparations de la chaussée. Dès que le temps le permettra...

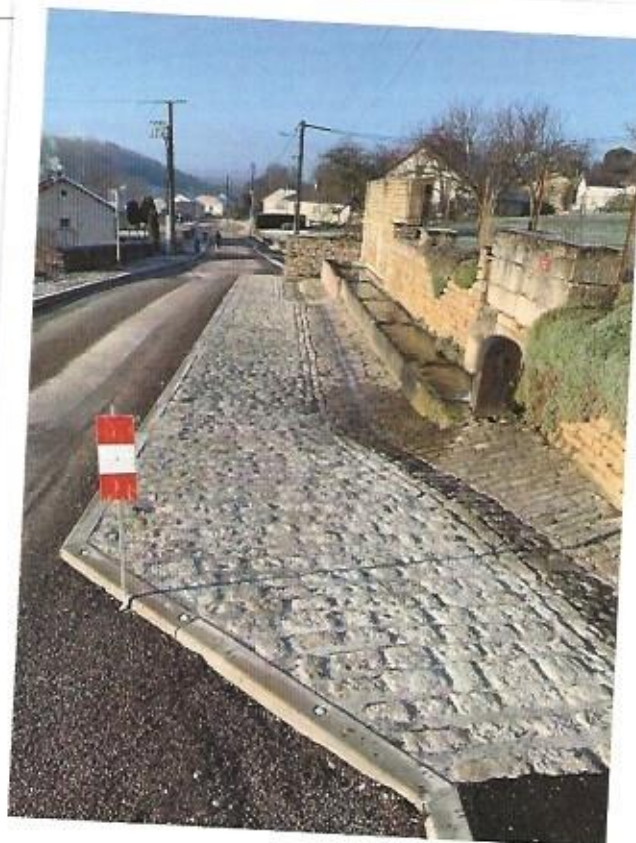
La vitesse dans cette rue est désormais limitée à 30 km/h. Nous espérons qu'elle sera respectée.

L'équipe a pour l'instant fait le choix d'éviter les « ralentisseurs surélevés » qui sont parfois vécus comme des punitions collectives et qui compliquent les parcours au quotidien.

Comptons sur le civisme pour l'instant.

La fontaine de la rue de la Fontenotte s'est équipée d'une esplanade en pavés.

Les pavés ont été récupérés dans cette même rue.



LA SUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PARADIS

Vous l'avez constaté, le secteur du cimetière a fait l'objet de travaux de voirie.

L'objectif est autant de créer une entrée de village mieux organisée que d'essayer en douceur de ralentir les véhicules qui se prennent pour des bolides...

Dans cette optique, nous continuerons progressivement d'aménager la rue du paradis dans sa partie aval. Travaux prévus en 2022 si possible.

« Première étape de l'aménagement de la rue du Paradis. »

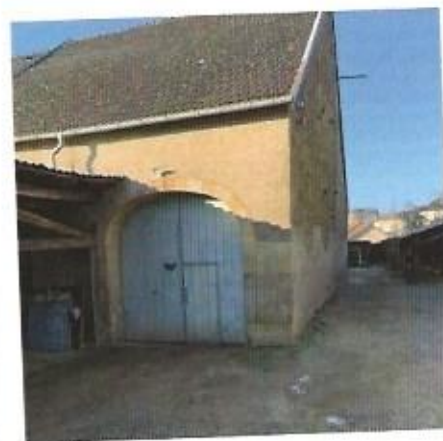
ATELIER MUNICIPAL

Des travaux vont être réalisés pour aménager l'atelier municipal.

Renforcement de la structure, dalles, un vestiaire, des sanitaires, une petite pièce chauffée, porte sectionnelle.

Budget d'environ 50 000€. Subvention environ 50%.

C'est l'entreprise GUEDIN qui a été retenue suite à consultations.



9 parcelles en Fontenotte

Information exclusive :

Le « lotissement du ruisseau » sera une zone résidentielle en aval de la rue de la Fontenotte. 9 parcelles viabilisées de 7 à 16 ares seront prochainement disponibles à la vente.

La plupart des parcelles bénéficient d'une exposition SUD.

Notre commune répond à la demande et aménage un nouveau petit lotissement proche des critères de l'« écoquartier ». Une large zone verte est laissée non constructible.

Le prix du mètre carré est estimé à 25€, comprenant viabilisation, voirie et éclairage public.

Renseignements en mairie.



Un champ photovoltaïque

Après deux années d'étude et de consultation de différents développeurs, l'équipe municipale a décidé, par délibération du 8 juillet 2021 de retenir l'entreprise TRYBA énergie pour la mise en place d'un champ photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne carrière.

Préalablement à cette installation, des études d'impact environnemental seront menées afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec son environnement.

5,3 hectares de panneaux qui vont produire potentiellement **6 000 Mwh/an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de **1 300 foyers**.

Ce projet est exclusivement positionné sur les terrains aliénés de l'ancienne carrière, aucun terrain agricole n'est concerné.

La période d'exploitation est fixée à 30 ans minimum. L'installation de ce champ répond aux objectifs de transition énergétique, permet de produire de l'électricité au plus près de nous et **rapportera à la commune plus de 20 000 € par an**, sans compter les revenus liés à la fiscalité. La communauté de communes y trouvera aussi un bénéfice financier.

Ce projet solaire, modeste et sans impact environnemental, nous a semblé plus approprié qu'un éventuel développement éolien qui aurait impacté nos forêts et nos paysages pour 3 machines bien plus dérangeantes.

Des grandes pièces d'eau en val de lanterne

Depuis 1966, le site des étangs est exploité par des carriers pour l'extraction de graviers. Les périodes successives ont donné naissance aux différents plans d'eau que vous connaissez. Désormais, il faut commencer à entrevoir une fin d'exploitation et un aménagement final.

En 2022 et 2023, l'activité d'extraction sera plus importante que les années précédentes et vous verrez se dessiner rapidement le plan d'eau le plus proche du village.

Même si cela peut prendre encore des années, il est nécessaire de construire avec l'exploitant et les services de l'état un projet cohérent et respectueux de l'environnement. Au fil des années, les différents plans d'eau se sont révélés difficiles à gérer et d'une qualité moyenne.

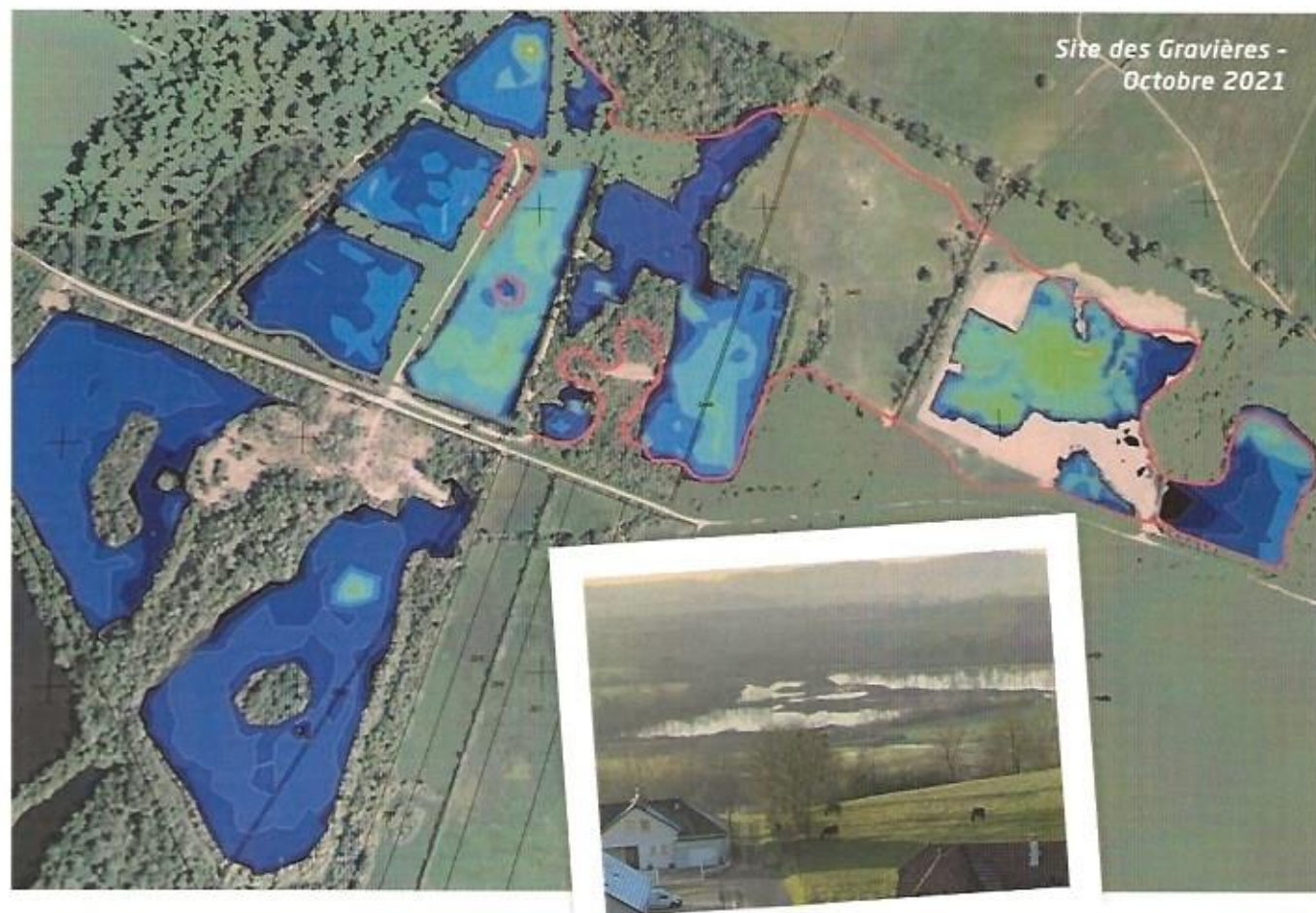
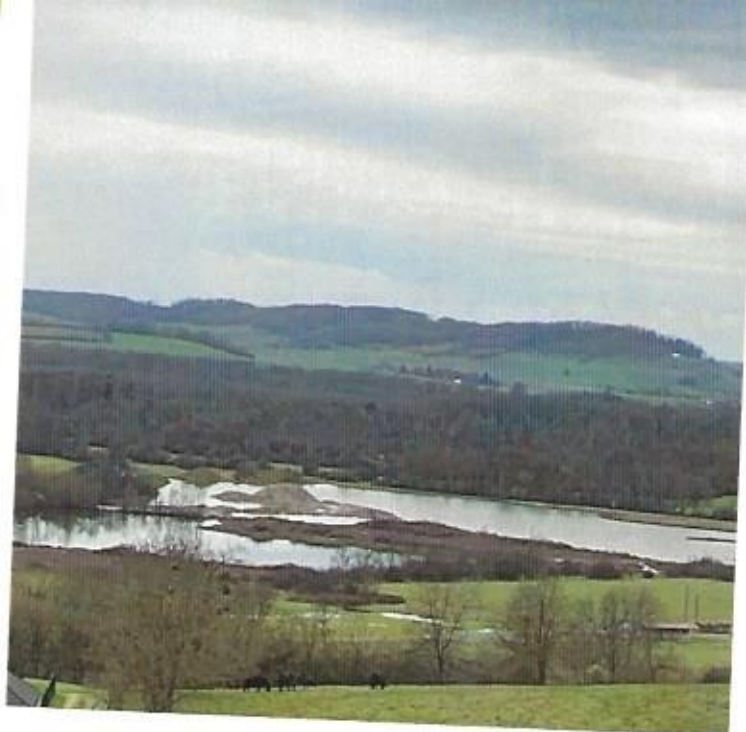
Certains sont même en cours de colmatage. Ils

n'apportent

pas au village, ni au territoire, tous les atouts qu'on pourrait attendre.

L'idée générale sera de réduire le nombre de plans d'eau en les regroupant. On réfléchira aussi à l'aménagement de chemins ou parcours qui permettront de profiter du site tout en respectant le milieu naturel.

C'est un projet à moyen terme qui fera l'objet de nombreuses procédures.



Site des Gravières -
Octobre 2021

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

On en parle depuis longtemps, c'est fait !

Le nouveau réseau de rejet des eaux usées est opérationnel depuis le mois d'octobre pour les communes de Fleurey et d'Amoncourt. Un chantier qui a nécessité de gros travaux en amont de l'installation d'une grande roselière sur la commune d'Amoncourt.

Les habitations de nos deux communes ne déverseront plus d'effluents polluants dans la rivière. C'est un progrès invisible mais considérable qui renforce la valeur, la modernité et la crédibilité de nos villages.

Ce chantier a coûté près de 2,1 millions d'euros dans sa globalité. Pour Fleurey, la facture s'élève à 1 056 000 €. Sur cette somme, il nous faut retrancher 500 600 € de subventions qui ont été versés par le département, l'état, et l'agence de l'eau que nous remercions.

Avant nous, dans les années 1936-1938, les anciens avaient installé notre réseau d'eau, toujours opérationnel. Ce système d'assainissement aura lui aussi une durée de vie pluriséculaire. C'était à notre tour d'assumer et de financer des travaux obligatoires, dont les habitants de Fleurey profiteront pendant de nombreuses décennies.

Ces travaux n'auront aucun effet sur notre fiscalité, qui n'a pas évolué depuis 8 ans. En revanche, vous aurez constaté une évolution du prix de l'eau/assainissement qui se rapproche de la moyenne départementale, tout en restant inférieur.

Il nous appartient désormais d'utiliser ce nouveau réseau qui fonctionne de manière naturelle avec respect et conscience. Nous compterons

sur votre bon sens pour éviter les rejets destructeurs : plus de produits chimiques, plus de solvants ou d'hydrocarbures, plus de lingettes ni de matières qui ne peuvent se dégrader rapidement. Le règlement d'assainissement collectif qui vous sera distribué reprend tous les principes du système.

Je voudrais remercier l'équipe municipale, les adjoints qui se sont beaucoup investis dans cette opération, et tous les habitants qui ont accepté des servitudes ou/et réalisé des aménagements très utiles.

Merci à tous pour la patience pendant les travaux.

Nous serons à votre écoute et à votre disposition. La commune, avec ses moyens techniques, pourra contribuer dans la limite de ses possibilités et de ses prérogatives.

La somme des efforts de chacun d'entre nous fera la valeur de notre commune.

Assainissement : nouveau règlement

Une réunion publique s'est tenue le 5 novembre dernier. C'est le point de départ du nouveau système. Un « règlement d'assainissement collectif » sera progressivement distribué à tous les propriétaires par les élus. L'occasion d'échanger sur le nouveau réseau.

JE NE JETTE PAS « TOUT À L'ÉGOUT » !



Sont interdits :

- **Les objets solides** : cheveux, fil dentaire, lingettes, mégots, couche-culottes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, préservatifs, litière pour chat, masques.
- **Les produits chimiques et toxiques** : vernis, peinture, solvants, diluants, acides de batterie, encre, produits de jardinage, de bricolage, médicaments.
- **Les huiles et matières grasses** : huile de friture, de vidange.



DOSSIER SPÉCIAL

ASSAINISSEMENT

mode d'emploi

Depuis l'été dernier, le nouveau réseau d'assainissement des communes de Fleurey et d'Amoncourt est opérationnel.

PRINCIPE GÉNÉRAL

Les eaux usées sont traitées par un filtre à sable planté de roseaux situé à AMONCOURT. Pour cela, un poste de refoulement a été installé en bas du village.

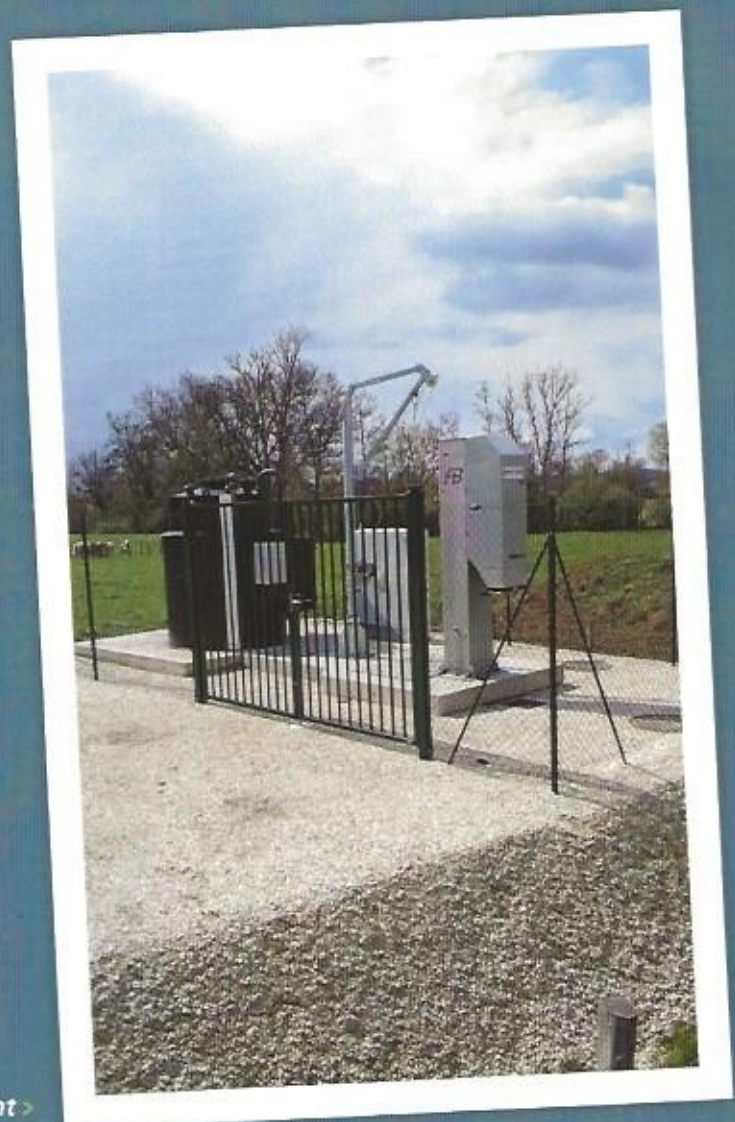
STATION

Cette station se substitue à toutes les fosses septiques. Pour fonctionner de manière optimale, la nouvelle station doit recueillir directement toutes les eaux usées, sans prétraitement, et de préférence sans mélange avec des eaux claires ou pluviales.

C'est pourquoi il est demandé à tous les usagers de déconnecter leur fosse septique et de se raccorder en direct au réseau des eaux usées. 24 mois de délai sont accordés pour la mise en conformité.

Idéalement, les eaux pluviales devraient être déconnectées du réseau pour être renvoyées sur une parcelle de terrain ou dans le réseau pluvial...mais ce n'est pas toujours possible.

Poste de refoulement >

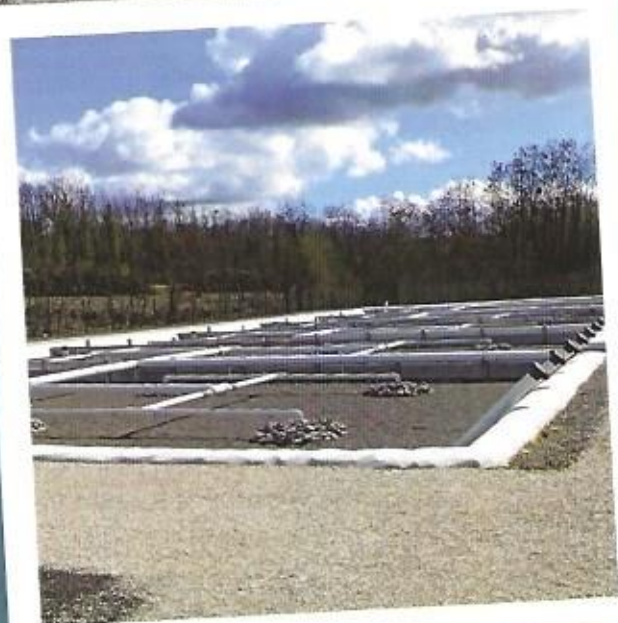




COMMENT C'ÉTAIT AVANT ?

Jusqu'à présent, un seul réseau dit « unitaire » récupérait les eaux usées issues des fosses septiques et les eaux pluviales, en mélange, pour les acheminer dans un dispositif archaïque dit « décanteur débourbeur », en bas du village, avant d'être rejetées dans la Lanterne.

Par ci, par-là, certaines habitations n'étaient pas raccordées et rejetaient dans des « puits perdus », ce qui polluait directement les eaux souterraines, les sources, les fontaines.



^ Station

COMMENT C'EST MAINTENANT ?

L'ancien réseau « unitaire » est réparé pour devenir le réseau des eaux pluviales. Il est modifié par endroits, équipé de « déversoirs d'orage » pour pouvoir récupérer les eaux pluviales et les eaux claires qui seront envoyées dans la Lanterne. L'eau des fontaines est dirigée vers ce réseau.

Un nouveau réseau d'eaux usées et chargées a été créé sur la partie basse du village pour se raccorder à la station.

L'ancien réseau reste opérationnel dans le haut du village. Il est raccordé au nouveau réseau par un ensemble de « déversoirs d'orage ».

QUE DOIS-JE FAIRE POUR ME RACCORDER ?

Deux cas de figure :

- > **1° : pour ceux qui résident dans la « partie basse » du village qui a fait l'objet de travaux.**

Une « boîte de branchement » des eaux usées a été installée à proximité de l'habitation.

Il faut s'y raccorder directement, en supprimant la fosse septique. Il suffit parfois simplement de raccorder l'entrée de la fosse à la sortie de la fosse.

Attention, aucune eau pluviale dans cette boîte de branchement.

Les eaux pluviales peuvent rester branchées dans l'ancien réseau ou, mieux, être absorbées sur la parcelle.

- > **2° : pour ceux qui résident en « partie haute » du village :**

Là aussi, il est nécessaire de « déconnecter » ou de « shunter » la fosse septique. L'ancien réseau va devenir prioritairement un réseau d'eaux usées... comment ?

Grâce aux 8 déversoirs d'orage qui ont été installés entre le haut et le bas du village, à l'interconnexion des deux réseaux.

COMMENT ÇA MARCHE ?

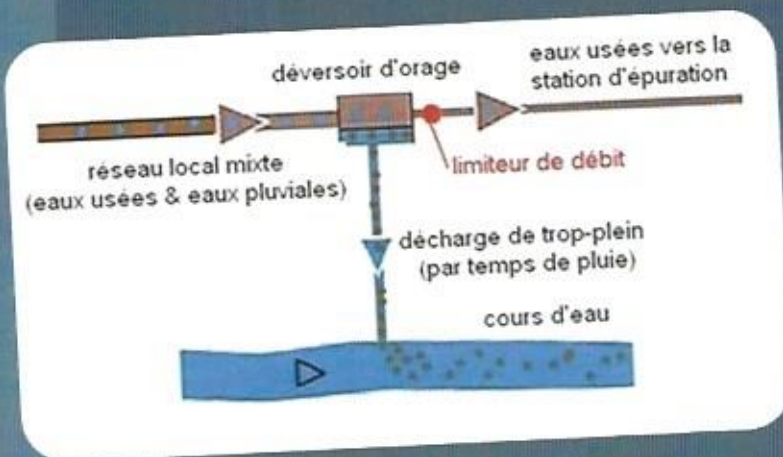
Quand il ne pleut pas (95% du temps), l'ancien réseau fait office de réseau d'eaux usées. Quand il pleut, l'ancien réseau collecte en mélange les eaux usées et les eaux pluviales, mais les eaux usées ne représentent alors qu'une partie très minime du flux.

Ces eaux en mélange arrivent dans un déversoir d'orage à la connexion des deux réseaux. Il s'agit d'une conduite coupée en deux dans le sens longitudinal, ouverte, dont la hauteur de coupe est calculée pour que la majeure partie des eaux se déversent dans le réseau pluvial...

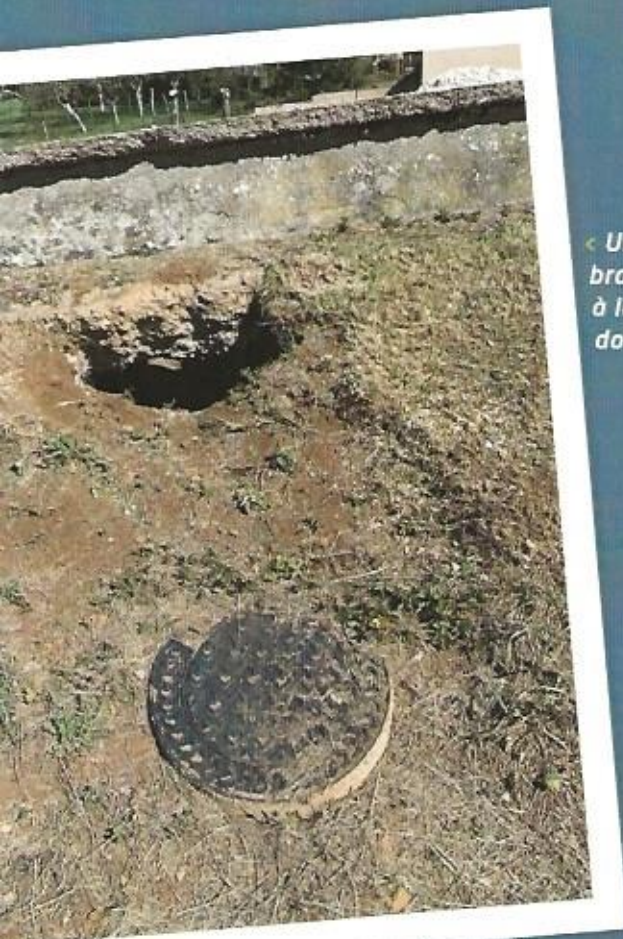
S'il pleut modérément, les eaux en mélange sont traitées par la station.

S'il pleut fort, les eaux usées du haut du village qui sont alors très diluées se déversent en grande partie dans le réseau pluvial. L'ancien système et le milieu naturel se trouvent en capacité d'absorber.

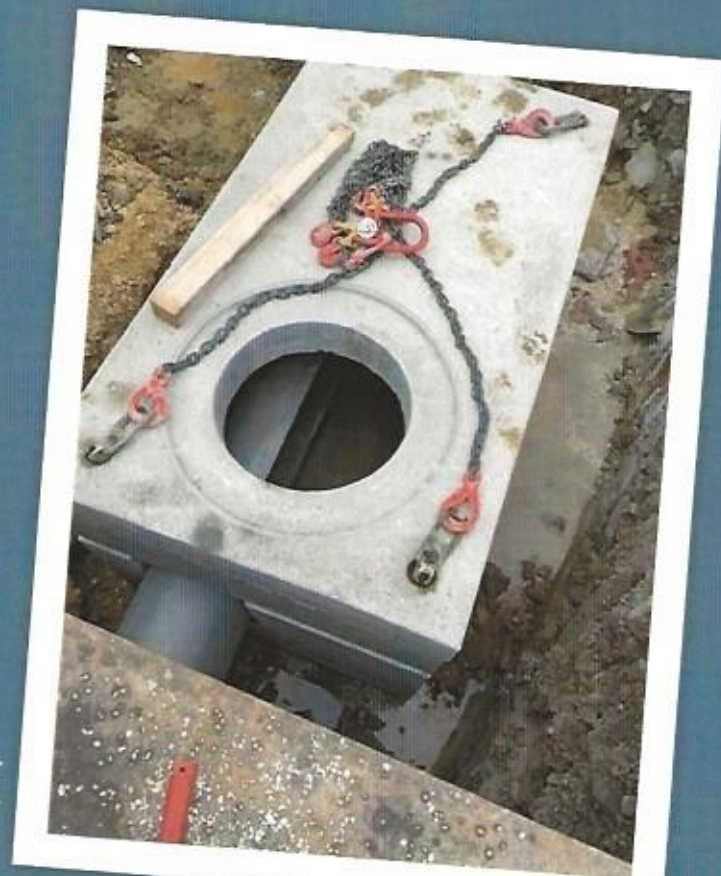
Le réseau des eaux usées, lui, ne se trouve pas surchargé par des eaux claires.



*eaux usées= WC, lavabo, évier, baignoire, douche, lave-linge, lave-vaisselle,...



< Une boîte de branchement à la limite du domaine public. >



Un déversoir d'orage >

AGENDA

Une réunion publique s'est tenue le 5 novembre dernier. C'est le point de départ du raccordement.

Le nouveau règlement sera distribué en janvier ou février à tous les utilisateurs.



SE RACCORDER

Un « règlement de l'assainissement collectif » sera distribué à tous les utilisateurs. Ce règlement définit tous les principes et toutes les conditions d'utilisation du réseau.

Il indique tout ce qu'on peut assimiler aux eaux usées et pose également les interdictions : solvants, peintures, lingettes, matières solides, huiles de vidange, métaux, acides... globalement tout ce qui peut nuire au fonctionnement par corrosion ou obstruction et tout ce qui peut inhiber le fonctionnement biologique de la station.

Chaque utilisateur recevra un « contrat de déversement » qui vaudra certificat de conformité.

Un bureau d'études pourra effectuer une visite conseil avant travaux.

La commune qui s'est équipée d'une mini pelle, dans la limite de ses moyens, pourra aider les particuliers à réaliser leurs tranchées si nécessaire.

Pour ceux qui le souhaitent, nous communiquons une liste d'entreprises susceptibles d'effectuer les travaux de branchement et de mise en conformité.

Ce nouveau réseau renforce la valeur des habitations et rendra toutes les transactions plus simples. Il permettra enfin des rejets conformes dans la rivière.

ENTREPRISES LOCALES PARTENAIRES DE LA COMMUNE

(liste non exhaustive)

- DE JESUS MENDES Jaime :
03.84.91.43.27
- SCHWEBEL Antoine :
06.83.26.17.10
- FAUCOGNEY Arnaud :
03.84.91.10.48
- MENDES François
06.77.87.22.40



Recensement

Annulé en 2021, le recensement est organisé cette année par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

Pour rappel, ce recensement est obligatoire, les informations personnelles sont protégées. Seul l'INSEE est autorisé à exploiter les questionnaires et ce de façon anonyme : ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Il permet de compter toutes les personnes qui habitent sur notre territoire, il fournit des informations sur les caractéristiques de la population (âge, catégorie d'emploi...) et sur les logements. Grâce à ce recensement, l'État peut définir des politiques publiques ; les communes bénéficient selon leur population de dotations nationales etc.



Il est organisé du 20 janvier au 26 février 2022, Gilles MARQUIS sera notre agent recenseur et Isabelle, notre secrétaire, l'agent coordonnateur.

Compte-tenu du contexte sanitaire, les réponses aux questionnaires sur internet sont à privilégier.



Pompiers

Pour des interventions de secours à victimes, pour des accidents, des arbres tombés sur la voirie, des incendies, nos pompiers sont là et nous le rappellent à chaque événement. Les pompiers de Fleurey sont au nombre de 9, parmi lesquels plusieurs nouvelles recrues.

Nos pompiers interviennent très régulièrement à Amoncourt, à Provenchère et même parfois à Faverney. Ils peuvent être appelés en renfort plus loin encore si besoin.

Le CPI de Fleurey est ouvert à toute nouvelle vocation. N'hésitez pas ! Ce sera vraiment utile.

Renseignements en mairie.



Trésorerie

A partir de 2022, il n'est plus possible de régler en espèces à la trésorerie de Port-sur-Saône. Chèque, virement, prélèvement ou carte bleue sont désormais les seuls moyens de paiement acceptés.

Il reste possible de régler en espèces ses factures du trésor public **avec datamatrix** (voir exemple en photo) auprès des buralistes agréés : Favorney et Port-sur-Saône.

La communauté de communes a installé à Favorney la maison « France services ». Un agent formé peut vous aider à effectuer des formalités administratives.



Les véhicules électriques

Les véhicules électriques sont à la disposition des habitants de la communauté de communes. Ils ont une autonomie qui peut atteindre 280 km. Un peu moins en hiver.

Pour devenir utilisateur, **il vous suffit de vous rendre sur le site de « CLEM »**, notre prestataire chargé de la gestion des réservations. Choisir « communauté de communes terres de Saône ».

Pour vous inscrire, on vous demandera de fournir une photo de votre permis et de définir vos moyens de paiement. Il faut également lire et accepter les conditions générales d'utilisation.

Ensuite, vous devenez utilisateur ou utilisatrice.

La location coûte 2 € la première heure et 1 € les heures suivantes. C'est très utile pour aller à Besançon, à Luxeuil, à Epinal...

Un numéro pour vous aider à vous inscrire : 06.86.86.85.85



En route !





Un périscolaire ? Un nouveau village ?

Avec environ 40 enfants inscrits à la cantine, nous avons dû y consacrer notre salle des fêtes. Les enfants d'abord !

C'est pourquoi la salle des fêtes n'est disponible à la location que pendant les vacances scolaires, jusqu'à nouvel ordre.

Considérant que l'effectif scolaire du groupement Amoncourt-Fleurey est en hausse depuis plusieurs années, la communauté a inscrit dans son programme le projet de construction d'un local périscolaire à Fleurey.

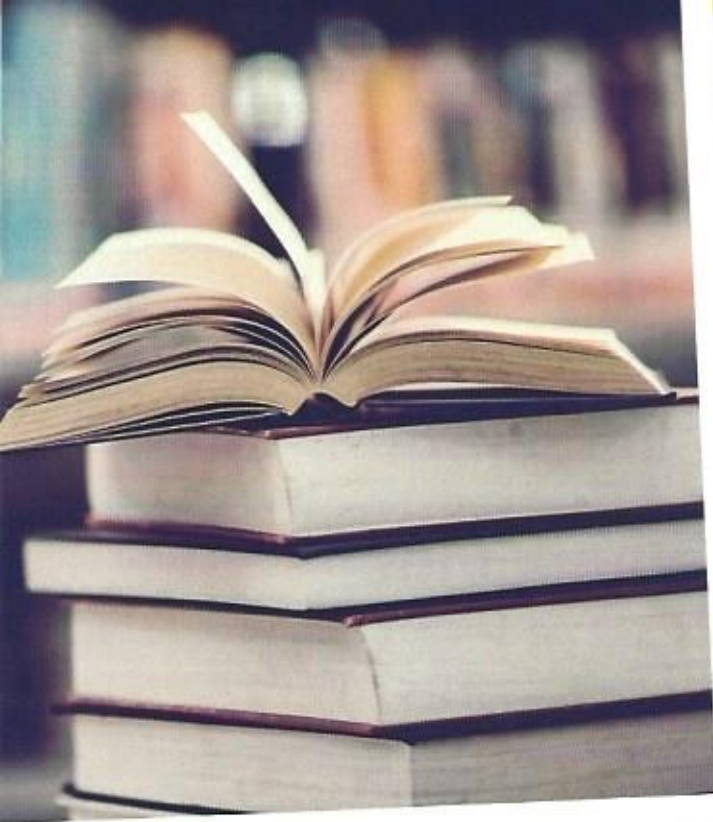
Ce local pourrait être construit dans la cour de l'école, suffisamment vaste.

Par ailleurs, les élus de Villers-sur-Port ont sollicité leur rattachement au

regroupement Fleurey-Amoncourt. En effet, les enfants de Villers vont au collège à Faverney, il est donc cohérent qu'ils soient inscrits en élémentaire sur notre secteur.

Une perspective d'une vingtaine d'élèves de plus, soit une classe de plus, et par conséquent une bien meilleure organisation pédagogique. Un vrai projet d'harmonie et d'égalité des chances au sein de notre communauté de communes. Un projet qui n'engendre pas de frais supplémentaires puisque l'école de Fleurey peut accueillir une classe de plus sans travaux.

Nous attendons que la communauté de communes concrétise cette demande.



Le coin lecture

Situé au-dessus de la salle des fêtes, il a été ouvert en 2020. COVID passant par là, la fréquentation est restée faible.

Le coin lecture sera ouvert à tous chaque mardi de 16h à 18h et le samedi matin de 10h à 11h.

Prêt de livres pour adultes et pour enfants. Tout est gratuit.

Des romans de toutes catégories, des policiers, des thrillers, des ouvrages historiques, etc.

Ce coin lecture est encadré par des bénévoles qu'il faut remercier. Si vous avez une question, ou si vous souhaitez vous y rendre à un autre moment, contactez :

Marie-Claire CAMUS au 06 33 09 54 20.

Le club des aînés

Cette longue période de pandémie a porté un coup très dur à la vie associative. Et si on relançait tout ça ?

Les aînés se réunissent chaque mardi après-midi dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie. La cotisation est de 17 €/an.

Tarot, belote, rami, jeux de société, travaux manuels, travaux d'aiguilles.

Bricolage pour la préparation d'expositions ou du marché de Noël, vannerie.

Il y a des projets de patchwork ou encore de « scrapbooking » (collages créatifs pour albums photos, tableaux animés, introductions de photos dans un décor...)

Le club propose aussi de nombreux moments de convivialité et des sorties, quand les circonstances sont favorables.

Pour vous inscrire contacter le président Jean-Pierre Marquis ou passez faire un tour un mardi.



BRÈVES

PÉRISCOLAIRE



Aujourd'hui le périscolaire a vraiment sa place dans la vie de notre village. Merci à Aline et son équipe pour le professionnalisme et la qualité du service. Jusqu'à 40 enfants à la cantine.

La communauté de communes a inscrit la construction d'un centre périscolaire dans son programme de travaux.

L'arrivée possible des enfants de Villers-sur-Port permettrait peut-être d'envisager une ouverture du service le mercredi.

BOULANGERIE

Nos boulangers nous confectionnent des bonnes choses et donnent de la vie à notre village.

Merci à Théo et à son équipe de faire preuve d'autant de persévérance malgré l'époque difficile. Une activité qui démarre en 2020 et qui se maintient courageusement ne peut que réussir. Il nous appartient de les encourager.

Le 3 février est la date à laquelle nos boulangers passent à la télé. L'émission « La Meilleure Boulangerie de France » de la chaîne M6... nous serons devant nos écrans !



TRAVAUX EN FORÊT

La commune a racheté en forêt l'ancienne source de la commune de Villers-sur-Port, sur un terrain de 50 ares environ.

Des travaux vont avoir lieu pour raccorder ces deux ressources, à l'endroit où les canalisations se croisent en forêt. Il faudra mettre en place un dispositif de mesure et de vannage pour bien maîtriser l'ensemble.

La consultation d'entreprises spécialisées est en cours.

LOGEMENTS COMMUNAUX



La commune engage avec le SIED70 (groupement des communes de Haute Saône pour l'électricité et l'énergie) un programme complet de rénovation énergétique des logements.

Fenêtres, isolation, système de chauffage. Subventions espérées à hauteur de 80%.

PROTECTION DES OISEAUX



Des mâts à cigognes seront installés en bordure de Lanterne pour accueillir ces oiseaux de plus en plus nombreux dans le secteur. Espérons qu'elles nous apporteront beaucoup de bébés !

3 hectares de forêt en bordure de voie ferrée vont être consacrés à la protection des nids de milans noirs. Il s'agit de ne pas exploiter le milieu forestier pendant trente ans.

Natura 2000 apporte à la commune une compensation financière d'environ 15 000 €.



Panneau pocket

L'application « panneau pocket » est **très utile et gratuite**. C'est un moyen moderne et très efficace de vous faire passer des messages courts sur la vie au village : informations importantes et urgentes, vie culturelle, évènements....

N'hésitez pas à télécharger l'application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur..

app.panneaupocket.com

L'information arrivera plus vite que par la boîte aux lettres.

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"

2 Recherchez votre commune

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Disponible sur
App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play



DISPONIBLE SUR
AppGallery



Il est proposé aux entreprises locales d'insérer leurs coordonnées, publicités ou autres informations dans ce journal.

Contactez-nous :
fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Franck TISSERAND - Rédaction : Franck TISSERAND, Camille BERNARD.

Crédits photos : Mairie de Fleurey-lès-Faverney - Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique - Conception et impression : FILIGRANE - PUSEY - 06 32 41 59 53 - 811 018 464 00032